



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

GRIPPE AVIAIRE

Selon les directives du Conseil Fédéral,
les détenteurs de volailles doivent s'annoncer
immédiatement au Service vétérinaire cantonal :
par téléphone au 021 316 38 70
par courrier électronique à info.svet@vd.ch
ou par fax au 021 316 38 71.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir
tenir compte de ce qui précède.

La Municipalité

Saint-Oyens, le 01 novembre 2005